

Table des matières

Préface	9
La notion de rémunération pour le calcul des cotisations de sécurité sociale : quelques arrêts clés de la Cour de cassation	15
LOÏC PELTZER	
Introduction	15
Section 1. La définition légale	15
Section 2. Les éléments constitutifs de la rémunération en sécurité sociale à l'aune des arrêts clés de la Cour de cassation	17
Sous-section 1. Il faut un droit dans le chef du travailleur	17
Sous-section 2. Ce droit doit lui être octroyé « en raison de son engagement »	27
Sous-section 3. Ce droit doit être à « charge de l'employeur »	30
§ 1 ^{er} . Les travaux préparatoires	30
§ 2. La jurisprudence de la Cour de cassation antérieure à son arrêt du 20 mai 2019 et la position administrative de l'ONSS au cours de cette période (antérieure à sa version 2018/3)	31
§ 3. L'arrêt du 20 mai 2019 de la Cour de cassation et la position administrative de l'ONSS révisée (à partir du troisième trimestre 2018)	37
En guise de conclusion	44

Les avantages rémunérateurs et leur traitement en droit fiscal	45
SABRINA SCARNÀ et JÉRÔME NOËL	
Introduction	45
Section 1. La rémunération des travailleurs	46
Sous-section 1. Catégories de « rémunérations »	46
§ 1 ^{er} . Les traitements, salaires et toutes autres rétributions analogues... autres que les remboursements de frais propres à l'employeur	47
§ 2. Les avantages de toute nature « obtenus en raison ou à l'occasion de l'exercice d'une activité professionnelle »	50
§ 3. Les indemnités obtenues en raison ou à l'occasion de la cessation de l'activité	53
§ 4. Les indemnités obtenues en réparation totale ou partielle d'une perte temporaire de rémunérations	54
§ 5. Les rémunérations acquises par un travailleur même si elles sont payées ou attribuées à ses ayants cause	55
§ 6. Autres rétributions qui ne sont pas des rémunérations ou qui sont des rémunérations non imposables ou faiblement imposables	55
Sous-section 2. Requalification	57
Sous-section 3. Moment imposable et obligations de l'employeur	58
§ 1 ^{er} . Moment imposable	58
§ 2. Obligations de l'employeur	60
Section 2. La rémunération des dirigeants	62
Sous-section 1. La notion de dirigeant et les conséquences du CSA	63
§ 1 ^{er} . Dirigeant de la première catégorie	63
§ 2. Dirigeant de la seconde catégorie	65
§ 3. Le CSA et la notion de dirigeant	65
A. Les sociétés par actions	66
B. Les sociétés de personnes	68
C. Les administrateurs d'ASBL	69
Sous-section 2. Éléments de rémunérations et requalifications spécifiques aux dirigeants	70
§ 1 ^{er} . La première catégorie de revenu et le principe d'attraction	70
A. Principe d'attraction : champ d'application matériel	71
B. Principe d'attraction : champ d'application personnel	74
C. Conséquences	74
D. Moment imposable	75

§ 2. Deuxième catégorie de revenu : les avantages de toute nature	75
§ 3. La troisième catégorie de revenus et les requalifications possibles dans le chef des dirigeants d'entreprise	77
A. La requalification des loyers	77
B. La requalification des droits d'auteur	79
C. La requalification des intérêts d'avances	79
Sous-section 3. Obligations dans le chef de la société	79
§ 1 ^{er} . Précompte professionnel et fiche individuelle	79
Section 3. Traitement fiscal des rémunérations	81
Conclusion	83
Avantages de toute nature choisis et questions pratiques	85
CHRISTOPHE DELMARCELLE ET CAMÉLIA CHAKROUN	
Introduction	85
Section 1. Avantages de toute nature choisis	87
Sous-section 1. Carte essence/de carburant	87
§ 1 ^{er} . Régime fiscal	88
A. L'employeur met uniquement une carte de carburant à la disposition du travailleur	88
B. L'employeur met à la disposition du travailleur une carte de carburant ainsi qu'une voiture de société	88
§ 2. Régime de sécurité sociale	90
A. L'employeur met uniquement une carte de carburant à la disposition du travailleur	90
B. Mise à disposition d'une carte essence ainsi que d'une voiture de société dont l'usage à des fins privées est autorisé	90
§ 3. Droit du travail	90
Sous-section 2. Mise à disposition d'un téléphone mobile, d'un ordinateur, d'une tablette et/ou d'une connexion internet	91
§ 1 ^{er} . Régime fiscal	92
A. Usage privé <i>versus</i> usage professionnel	92
B. Évaluation	92
§ 2. Régime de sécurité sociale	93
A. Usage privé <i>versus</i> usage professionnel	93
B. Évaluation	93
§ 3. Droit du travail	94
ANTHEMIS	547

Sous-section 3. Mise à disposition gratuite d'immeubles bâtis ou de parties d'immeubles	94
§ 1 ^{er} . Régime fiscal	95
§ 2. Régime de sécurité sociale	96
§ 3. Droit du travail	96
Sous-section 4. Mise à disposition de chauffage et/ou d'électricité à utiliser à d'autres fins que le chauffage	96
§ 1 ^{er} . Régime fiscal	96
§ 2. Régime de sécurité sociale	97
§ 3. Droit du travail	97
Sous-section 5. Autres avantages de toute nature : deux exemples tirés de la jurisprudence	97
§ 1 ^{er} . Octroi d'une assurance <i>omnium</i> aux travailleurs qui ne bénéficient pas de voiture de société	98
§ 2. Voyages offerts par l'employeur	98
Section 2. Questions pratiques	98
Sous-section 1. Des pécules de vacances sont-ils dus sur les avantages de toute nature ?	98
§ 1 ^{er} . Article 38 <i>bis</i> de l'arrêté royal du 30 mars 1967 : fin d'une polémique	99
§ 2. Les avantages de toute nature constituent de la rémunération au sens de l'article 38 <i>bis</i>	100
§ 3. Risques	101
§ 4. Exemple tiré de la jurisprudence	101
A. Faits	101
B. Position des parties	102
C. Position de la cour	103
D. Intérêt de la décision	103
§ 5. Tableau d'avantages	103
Sous-section 2. Les taxes dues sur les cotisations patronales dans l'assurance de groupe doivent-elles être prises en compte pour le calcul de l'indemnité de préavis ?	104
§ 1 ^{er} . Rappel – Types d'engagements de pension complémentaire	105
A. Engagements de pension de type contributions définies	105
B. Engagements de pension de type prestations définies	105
C. Engagements de pension de type <i>cash-balance</i>	105
§ 2. Sort des cotisations patronales en cas de rupture de contrat de travail	106
A. Prise en compte des cotisations patronales dans l'assiette du calcul de l'indemnité compensatoire de préavis	106

B. La taxe due sur les primes patronales ne devrait pas être incluse dans la base de calcul de l'indemnité compensatoire de préavis	107
Sous-section 3. Les avantages de toute nature doivent-ils être pris en compte dans la base de calcul de la rémunération payée durant les jours fériés ?	108
Sous-section 4. Covid-19 : la mise à disposition par l'employeur de masques et de gel hydroalcoolique constitue-t-elle un avantage de toute nature ?	109
§ 1 ^{er} . L'employeur met à disposition des masques et du gel hydroalcoolique pour les mains	110
§ 2. L'employeur rembourse l'achat de masques et de gel hydroalcoolique pour les mains effectué par le travailleur	110
§ 3. L'employeur intervient dans l'entretien des masques en tissu	110
Sous-section 5. Covid-19 : la mise à disposition de meubles pour les employés en télétravail	111
Conclusion	111
Les rémunérations variables	113
EMMANUEL SAPORITO	
Introduction	113
Section 1. Bonus	113
Sous-section 1. Traitement social	114
§ 1 ^{er} . Dans le chef de l'employeur	114
§ 2. Dans le chef du travailleur	115
Sous-section 2. Traitement fiscal	115
§ 1 ^{er} . Dans le chef de l'employeur	115
§ 2. Dans le chef du travailleur	116
Sous-section 3. Exemple chiffré	116
Sous-section 4. Principe des droits acquis	117
Section 2. Les avantages non récurrents liés aux résultats	118
Sous-section 1. Introduction	118
Sous-section 2. Définition	118
ANTHEMIS	549

Sous-section 3. Champ d'application	119
§ 1 ^{er} . Travailleurs concernés	119
§ 2. Employeurs concernés	119
§ 3. Avantages « non récurrents »	120
§ 4. Avantages « collectifs »	120
§ 5. Avantages « incertains »	121
§ 6. Objectifs	121
Sous-section 4. Procédure	122
§ 1 ^{er} . Préambule	122
§ 2. Introduction par une convention collective de travail	123
§ 3. Instauration par voie d'acte d'adhésion	124
A. Mentions obligatoires	124
B. Première phase de la procédure : établissement de l'acte d'adhésion	125
C. Deuxième phase : procédure de contrôle	126
D. Contrôle de forme et contrôle marginal de l'acte d'adhésion	127
§ 4. Plan d'octroi	128
A. Mentions obligatoires	128
B. Mentions facultatives	130
C. Modification du plan d'octroi	130
§ 5. Informations des travailleurs	130
Sous-section 5. Conversion	131
Sous-section 6. Traitement social	131
§ 1 ^{er} . Généralités	131
§ 2. Dans le chef de l'employeur	132
§ 3. Dans le chef du travailleur	132
§ 4. Plafonds	133
§ 5. Emplois multiples	133
Sous-section 7. Traitement fiscal	133
§ 1 ^{er} . Dans le chef de l'employeur	133
§ 2. Dans le chef du travailleur	133
§ 3. Plafonds	134
§ 4. Emplois multiples	134
§ 5. Travailleurs et dirigeants d'entreprise	135
Sous-section 8. Exemple chiffré	136
Section 3. La participation bénéficiaire	137
Sous-section 1. Introduction	137
Sous-section 2. Définition	137
Sous-section 3. Champ d'application	138
§ 1 ^{er} . Sociétés visées	138

§ 2. Travailleurs concernés	138
§ 3. Bénéfice comptable	139
§ 4. Initiative de l'employeur	140
§ 5. Montant maximal	140
§ 6. Calcul <i>prorata temporis</i> et périodes de suspension	140
§ 7. Conversion	141
Sous-section 4. Prime bénéficiaire identique	141
§ 1 ^{er} . Définition	141
§ 2. Procédure	142
Sous-section 5. Prime bénéficiaire catégorisée	143
§ 1 ^{er} . Définition	143
§ 2. Procédure	144
A. Convention collective de travail	144
B. Acte d'adhésion	145
Sous-section 6. Traitement social	147
Sous-section 7. Traitement fiscal	147
§ 1 ^{er} . Dans le chef de l'employeur	147
§ 2. Dans le chef du travailleur	148
Sous-section 8. Exemple chiffré	149
Sous-section 9. La prime bénéficiaire dans un contexte international	149
Sous-section 10. Synthèse	150
Les plans d'options sur actions	153
BAUDOUIN PAQUOT ET MAXIME BESÈME	
Introduction	153
Section 1. Définitions	153
Sous-section 1. Qu'est-ce qu'une « option » au sens de la loi de 1999 ?	153
Sous-section 2. Qu'est-ce qu'une « action » au sens de la loi du 26 mars 1999	154
Sous-section 3. La notion de « société »	156
Sous-section 4. La notion de « bénéficiaire »	157
Sous-section 5. L'offre et l'acceptation de l'offre	158
Sous-section 6. La notion de « Bourse » et de « marché réglementé »	159
ANTHEMIS	551

Section 2. L'organisation d'un plan d'options sur actions	160
Sous-section 1. Rédaction du plan d'options sur actions	160
Sous-section 2. La valeur d'une option	161
Sous-section 3. La valeur fiscale d'une option (avantage imposable)	162
§ 1 ^{er} . La valeur fiscale « temporelle » de l'option	162
§ 2. La valeur fiscale intrinsèque de l'option	162
§ 3. La valeur de l'action	162
A. Actions de sociétés cotées ou négociées en bourse	162
B. Actions de sociétés non cotées ou négociées en bourse	162
§ 4. Le pourcentage (options non cotées portant sur des actions cotées ou non)	164
A. Principe : valeur de l'avantage forfaitisé	164
B. Réduction de moitié de l'avantage forfaitisé	164
§ 5. Avantage certain	165
Sous-section 4. Taux d'imposition, retenue du précompte professionnel et établissement de fiches fiscales	165
§ 1 ^{er} . Précompte professionnel	165
§ 2. Fiches et relevés	166
Section 3. Questions choisies	167
Sous-section 1. Le sort fiscal des options non acceptées endéans le délai de soixante jours	167
Sous-section 2. La notion « d'avantage certain »	171
Sous-section 3. L'abus fiscal et le risque de simulation en cas d'usage impropre	173
Sous-section 4. Le moment de l'offre dans le cadre de l'application d'un pourcentage réduit	176
Sous-section 5. La neutralité fiscale dans les opérations de restructuration et la modification des termes du contrat d'option	177
Sous-section 6. Sort de la moins-value occasionnée dans le chef de la société après la levée de l'option	179
Sous-section 7. Éléments d'extranéité	180
Sous-section 8. Le cas particulier des sociétés de management et de leur(s) gérant(s)	181
§ 1 ^{er} . La société émettrice, cliente de la société de management, attribue directement les options au gérant de la société de management	182

§ 1 ^{er} . La société émettrice attribue des options sur actions à la société de management qui cède ces options à son gérant (ou qui les concède à son gérant via des options miroirs).	183
Sous-section 9. Le sort comptable et fiscal de la prime d'option	184
Section 4. Considérations financières	186
Sous-section 1. Obligation de publier un prospectus	186
Sous-section 2. Rapport de rémunération	187
Sous-section 3. Rapport spécial	188
Section 5. Considérations sociales	188
Sous-section 1. En matière de sécurité sociale	188
Sous-section 2. En matière de droit du travail	189
§ 1 ^{er} . Prise en compte des options pour le calcul de l'indemnité compensatoire de préavis	189
§ 2. Sort des options en cas de démission ou de licenciement	191
Conclusion	191
Les options de mobilité pour vos travailleurs	193
NICOLAS TANCREDI	
Section 1. L'usage d'un véhicule privé à des fins professionnelles	194
Sous-section 1. Principes	194
Sous-section 2. Aspects de fiscalité	195
§ 1 ^{er} . Dans le chef de l'employeur	195
§ 2. Dans le chef du travailleur	195
Sous-section 3. Aspects de sécurité sociale	195
Section 2. Intervention dans les frais de déplacement	196
Sous-section 1. Transport par chemin de fer	196
§ 1 ^{er} . Principes	196
§ 2. Aspects de fiscalité	197
A. Dans le chef de l'employeur	197
B. Dans le chef du travailleur	197
§ 3. Aspects de sécurité sociale	198
Sous-section 2. Autres moyens de transport (bus, métro, tram)	198
§ 1 ^{er} . Principes	198
A. Le transport en commun simple	198

B. Le transport en commun combiné	199
§ 2. Aspects de fiscalité	199
A. Dans le chef de l'employeur	199
B. Dans le chef du travailleur	199
§ 3. Aspects de sécurité sociale	200
Sous-section 3. Utilisation d'un vélo	200
§ 1 ^{er} . Principes	200
§ 2. Aspects de fiscalité	200
A. Dans le chef de l'employeur	200
B. Dans le chef du travailleur	200
§ 3. Aspects de sécurité sociale	201
Sous-section 4. Déplacements à pied	201
§ 1 ^{er} . Principes	201
§ 2. Aspects de fiscalité	201
A. Dans le chef de l'employeur	201
B. Dans le chef du travailleur	202
§ 3. Aspects de sécurité sociale	202
Sous-section 5. Utilisation d'une trottinette électrique	202
§ 1 ^{er} . Aspects de fiscalité	202
§ 2. Aspects de sécurité sociale	202
Section 3. La voiture de société	203
Sous-section 1. Principes	203
Sous-section 2. Aspects de fiscalité	203
§ 1 ^{er} . Évaluation de l'avantage en nature	203
A. Formule de calcul	203
B. Détermination de la valeur catalogue	206
C. Pourcentage CO ₂	209
D. Montant minimal	211
E. Véhicules électriques et hybrides	211
§ 2. Réduction de l'avantage en nature	215
§ 3. Régime dans le chef de l'employeur	218
A. Frais déductibles	218
B. Frais de carburant	220
§ 4. Formalités	223
Sous-section 3. Aspects de sécurité sociale	225
§ 1 ^{er} . Cotisation de solidarité	225
§ 2. Formalités	228
Section 4. Transport collectif organisé	228
Sous-section 1. Principes	228

Sous-section 2. Aspects de fiscalité	228
§ 1 ^{er} . Usage d'un véhicule privé (covoiturage)	228
§ 2. Usage d'un véhicule mis à disposition (covoiturage)	229
Sous-section 3. Aspects de sécurité sociale	230
§ 1 ^{er} . Usage d'un véhicule privé (covoiturage)	230
§ 2. Usage d'un véhicule mis à disposition (covoiturage)	230
Section 5. Mise à disposition d'une carte de carburant	231
Sous-section 1. Principes	231
Sous-section 2. Aspects de fiscalité	231
Sous-section 3. Aspects de sécurité sociale	232
Section 6. Mise à disposition d'une borne de rechargement	232
Sous-section 1. Principes	232
Sous-section 2. Aspects de fiscalité	232
§ 1 ^{er} . Usage d'un véhicule privé	232
A. Rechargement gratuit pour déplacements professionnels	232
B. Rechargement gratuit pour déplacements domicile-lieu de travail	233
C. Rechargement gratuit pour déplacements privés réels	233
§ 2. Usage d'un véhicule mis à disposition	233
Sous-section 3. Aspects de sécurité sociale	235
§ 1 ^{er} . Usage d'un véhicule privé	235
A. Rechargement gratuit pour déplacements professionnels	235
B. Rechargement gratuit pour déplacements domicile-lieu de travail	235
C. Rechargement gratuit pour déplacements privés réels	235
§ 2. Usage d'un véhicule mis à disposition	235
Section 7. Le vélo de société	236
Sous-section 1. Aspects de fiscalité	236
§ 1 ^{er} . Dans le chef du travailleur	236
§ 2. Dans le chef de l'employeur	237
Sous-section 2. Aspects de sécurité sociale	237
Section 8. La moto de société	237
Sous-section 1. Aspects de fiscalité	237
§ 1 ^{er} . Dans le chef du travailleur	237
§ 2. Dans le chef de l'employeur	238
Sous-section 2. Aspects de sécurité sociale	238

Section 9. Le budget mobilité	238
Sous-section 1. Principes	238
Sous-section 2. Conditions	240
§ 1 ^{er} . Dans le chef de l'employeur	240
§ 2. Dans le chef du travailleur	242
Sous-section 3. Mesures anti-abus	244
Sous-section 4. Montant du budget mobilité	245
Sous-section 5. Traitement social et fiscal	246
§ 1 ^{er} . Le 1 ^{er} pilier	247
§ 2. Le 2 ^e pilier	247
A. Mobilité douce	248
B. Transports en commun	248
C. Transport collectif organisé	249
D. Solutions de partage	249
E. Services de mobilité	250
F. Frais de logement	250
G. Vélo d'entreprise et indemnité vélo	251
§ 3. Le 3 ^e pilier	251
Sous-section 6. Formalités	252
Indemnités pour la cession de droits d'auteur et de droits voisins	255
SÉBASTIEN WATELET	
Introduction	255
Section 1. Les œuvres protégées	256
Sous-section 1. Les œuvres « littéraires et artistiques »	257
Sous-section 2. L'originalité de l'œuvre	259
Sous-section 3. L'expression de l'œuvre	264
Sous-section 4. Les droits patrimoniaux de l'auteur	266
Section 2. Le traitement fiscal des droits d'auteur du salarié créatif	267
Sous-section 1. La convention de (con)cession des droits d'auteur	267
Sous-section 2. Le régime fiscal	269
Sous-section 3. Le <i>ruling</i> auprès du Services des décisions anticipées	270

§ 1 ^{er} . L'intérêt de demander un <i>ruling</i> pour les salariés de son entreprise	270
§ 2. La méthode de calcul des droits d'auteur du salarié concoctée par le SDA	272
§ 3. Maintien ou réduction du salaire préexistant	277
§ 4. Autres conditions émises par le SDA	278
Section 3. L'application des cotisations sociales aux droits d'auteur attribués à un salarié	279
Sous-section 1. La notion de rémunération en droit de la sécurité sociale	279
§ 1 ^{er} . Généralités	279
§ 2. Le droit du travailleur à l'avantage	280
§ 3. En raison de l'engagement	281
Sous-section 2. Application des principes à l'attribution de droits d'auteur	281
Section 4. La mise en pratique	286
Sous-section 1. Le précompte mobilier et les fiches	286
Sous-section 2. La déduction fiscale des droits d'auteur dans le chef de l'employeur	288
Conclusion	289
Les assurances complémentaires comme alternative à la rémunération	291
BERNARD MARISCAL	
Introduction	291
Section 1. Les pensions complémentaires	291
Sous-section 1. Les engagements collectifs de pension	292
§ 1 ^{er} . L'exonération des primes dans le chef des bénéficiaires	292
§ 2. La déduction fiscale des primes	292
A. Dans le chef de l'employeur	292
B. Dans le chef du travailleur	301
§ 3. La taxation des prestations	301
A. Les versements périodiques	302
B. Les capitaux	302
C. La rente viagère	314
D. Les participations bénéficiaires	315
ANTHEMIS	557

§ 3.	Les avances ou mises en gage sur contrat	315
	A. La déduction des primes	315
	B. La taxation des prestations	316
§ 4.	La taxe sur les opérations d'assurance	317
§ 5.	La taxe annuelle sur les participations bénéficiaires	318
§ 6.	La sécurité sociale	318
	A. Lors de la constitution	318
	B. Lors de la liquidation	321
§ 6.	Les assurances de la branche 23	322
§ 7.	Les plans cafétéria	323
Sous-section 2. Les engagements individuels		325
§ 1 ^{er} .	L'exonération comme avantage de toute nature	325
§ 2.	La déduction des primes	326
§ 3.	La taxation des prestations	327
	A. Les rentes périodiques	327
	B. Les capitaux	327
§ 4.	La taxe sur les opérations d'assurance	327
§ 5.	La sécurité sociale	328
Sous-section 3. La pension libre complémentaire pour travailleurs salariés		328
§ 1 ^{er} .	Fonctionnement et cotisation maximale	329
	A. Instauration et fonctionnement pratique du plan : liberté étendue pour le travailleur	329
	B. Cotisation maximale	330
	1. Travailleurs sans plan de pension	330
	2. Travailleurs avec un plan de pension avec prime inférieure à 3 %	331
§ 2.	PLCS, produit du 2 ^e pilier	332
	A. Liquidation lors de la mise à la retraite	332
	B. Transfert	332
	C. Avance ou mise en gage	332
§ 3.	Sécurité sociale : retenue INAMI et cotisation de solidarité	333
§ 4.	Régime fiscal	333
	A. Régime fiscal des primes	333
	B. Régime fiscal des prestations	333
§ 5.	Abrogation de la continuation à titre individuel	334
Section 2. Les assurances complémentaire incapacité de travail		334
Sous-section 1. Exonération des primes comme avantage de toute nature		335
Sous-section 2. La déduction des primes		335
Sous-section 3. La taxation des prestations		335

Sous-section 4.	La taxe sur les opérations d'assurance	336
Sous-section 5.	La sécurité sociale	336
Section 3.	Les assurances hospitalisation	336
Sous-section 1.	Exonération des primes comme avantage de toute nature	337
Sous-section 2.	La déduction des primes	338
Sous-section 3.	La taxation des prestations	338
Sous-section 4.	La circulaire n° Ci.RH332/583.327 (AFER n° 42/2010) du 20 mai 2010	338
Sous-section 5.	La taxe sur les opérations d'assurance	339
Sous-section 6.	La sécurité sociale	339
 Les « plans cafétéria » et les allocations familiales extralégales		 341
NICOLAS TANCREDI		
 Introduction		 341
Section 1.	Les « plans cafétéria »	344
Sous-section 1.	Définition	344
Sous-section 2.	Cadre juridique	345
§ 1 ^{er} .	Aspects de droit du travail	345
A.	L'employeur doit respecter la hiérarchie des normes	346
B.	L'employeur doit s'abstenir d'introduire de mesures discriminatoires	347
C.	L'employé ne peut renoncer à un salaire ou à des avantages déterminés par une loi impérative	348
D.	D'autres accords salariaux peuvent être renégociés	349
§ 2.	Aspects de sécurité sociale	350
A.	Les cotisations de sécurité sociale sont dues à compter du droit au salaire	350
B.	Le non-paiement à la suite de la renonciation n'est pas opposable à l'ONSS	351
C.	Aucune cotisation de sécurité sociale n'est due en cas de renégociation avant l'échéance de l'avantage rémunérateur	351
D.	Quand l'avantage rémunérateur est-il dû ?	351
 ANTHEMIS		 559

§ 3. Aspects de fiscalité	352
A. Le moment imposable est fixé à la naissance d'un droit acquis sur la rémunération ou le bonus	352
B. L'employeur doit s'abstenir de tout abus fiscal	352
§ 4. Norme salariale en Belgique	353
Sous-section 3. Types de plans	355
§ 1 ^{er} . Plans cafétéria généraux	355
§ 2. Plans cafétéria spécifiques	355
§ 3. Plans cafétéria catégorisés	356
Section 2. Les allocations familiales extralégales	356
Sous-section 1. Position de l'ONSS	356
Sous-section 2. Position de la jurisprudence	357
§ 1 ^{er} . L'arrêt de la Cour du travail de Liège du 8 mars 2017	357
§ 2. L'arrêt de la Cour de cassation du 25 mars 2019	359
§ 3. Revirement de la position de l'ONSS	359
Conclusion	361
La société de management comme levier d'optimisation	363
PIERRE VANHAVERBEKE et ALEXANDRE HACHEZ	
Section 1. Généralités	363
Section 2. Les avantages de la constitution d'une société de management	365
Sous-section 1. En droit fiscal	365
Sous-section 2. Du point de vue de la sécurité sociale	367
Sous-section 3. En droit du travail	368
Sous-section 4. Conclusion	369
Section 3. Les risques liés à l'exercice en société de management	369
Sous-section 1. En droit social : qualification du contrat <i>vs</i> requalification par le juge	369
§ 1 ^{er} . Analyse de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006	370
A. Les parties choisissent librement la nature de leur relation de travail	370
B. Requalification du contrat par le juge	370
C. Introduction d'une présomption réfragable concernant la nature de la relation de travail	374

D. Les conséquences d'une requalification par le juge	376
§ 2. Examen de la jurisprudence	378
A. Application de la théorie de la simulation : affaire <i>Leekens</i>	379
B. Non-application de la théorie de la simulation	381
Sous-section 2. En droit fiscal : les risques fiscaux du recours à une société de management « fictive »	383
§ 1 ^{er} . Quant à la déductibilité des <i>management fees</i>	383
A. Au regard de l'article 49 du CIR 92	383
B. Au regard de l'article 53, 10 ^o , du CIR 92	386
§ 2. Quant à la double imposition	387
§ 3. La mesure anti-abus contenue dans le nouvel article 344, § 1 ^{er} , du CIR 92 et la théorie de la simulation	389
Section 3. Quelques conseils pratiques dans la rédaction de la convention de management et dans les modalités d'exécution de celles-ci	391
Sous-section 1. Quant à la rédaction de la convention de management	391
Sous-section 2. Quant aux modalités d'exécution des prestations	394
Section 4. Avantages, inconvénients et risques du recours à la société de management à travers l'examen d'un cas concret	395
Sous-section 1. Avantages liés à la création d'une société de management	395
§ 1 ^{er} . Réduction des cotisations sociales	396
§ 2. Possibilité de réduction de l'impôt	396
A. Distribution (presque) intégrale des bénéfices	396
B. Distribution d'une partie des bénéfices	397
Sous-section 2. Les inconvénients de l'exercice en société	398
§ 1 ^{er} . Couverture sociale pour le dirigeant d'entreprise	398
§ 2. Application de la TVA	399
§ 3. Frais de constitution et de gestion	399
Conclusion	399
Annexe 1 : Tableaux comparatifs	400

Indemnités payées par l'employeur à l'occasion de la rupture du contrat de travail : quel traitement (para)fiscal?	403
SYLVIE LACOMBE, JULIE MALINGREAU et THÉRÈSE DOAT	
Introduction	403
Section 1. Indemnités de rupture classiques	404
Sous-section 1. Principes et bases légales	404
§ 1 ^{er} . Assujettissement à la sécurité sociale	404
A. Cotisations de sécurité sociale ordinaires	404
B. Cotisation de sécurité sociale patronale spéciale	405
§ 2. Assujettissement à l'impôt	406
A. Retenue à la source (précompte professionnel)	407
B. Imposition finale	407
Sous-section 2. Indemnité compensatoire de préavis	408
§ 1 ^{er} . Notion	408
§ 2. Traitement de sécurité sociale	409
§ 3. Traitement fiscal	410
Sous-section 3. Indemnité pour rupture anticipative d'un contrat de travail à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	411
§ 1 ^{er} . Notion	411
§ 2. Traitement de sécurité sociale	412
§ 3. Traitement fiscal	412
Sous-section 4. Indemnité payée à l'occasion de la rupture de commun accord du contrat de travail	413
§ 1 ^{er} . Notion	413
§ 2. Traitement de sécurité sociale	413
§ 3. Traitement fiscal	414
Section 2. Indemnités spécifiques	414
Sous-section 1. Indemnité d'application d'une clause de non-concurrence	415
§ 1 ^{er} . Notion	415
§ 2. Traitement de sécurité sociale	416
§ 3. Traitement fiscal	417
Sous-section 2. Indemnité d'application d'une clause de non-débauchage ou de non-sollicitation	418
§ 1 ^{er} . Notion	418
§ 2. Traitement de sécurité sociale	419
§ 3. Traitement fiscal	419

Sous-section 3. Indemnité d'éviction du représentant de commerce	420
§ 1 ^{er} . Notion	420
§ 2. Traitement de sécurité sociale	420
§ 3. Traitement fiscal	420
Sous-section 4. Indemnité du travailleur dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)	421
§ 1 ^{er} . Notion	421
§ 2. Traitement de sécurité sociale	424
A. Retenue personnelle	424
B. Cotisation patronale spéciale (ou « Decava »)	425
§ 3. Traitement fiscal	427
A. Précompte professionnel	427
B. Imposition finale	428
Sous-section 5. Indemnité du travailleur dans le cadre du régime de chômage avec indemnité complémentaire pour travailleurs âgés (RCIC)	429
§ 1 ^{er} . Notion	429
§ 2. Traitement de sécurité sociale	430
A. Retenue personnelle	430
B. Cotisation patronale spéciale	430
§ 3. Traitement fiscal	432
A. Précompte professionnel	432
B. Imposition finale	433
Section 3. Indemnités payées à l'occasion de ruptures litigieuses	434
Sous-section 1. Amende civile pour absence de motivation du licenciement (CCT n° 109)	435
§ 1 ^{er} . Notion	435
§ 2. Traitement de sécurité sociale	435
§ 3. Traitement fiscal	435
Sous-section 2. Indemnité pour licenciement manifestement déraisonnable (CCT n° 109)	436
§ 1 ^{er} . Notion	436
§ 2. Traitement de sécurité sociale	436
§ 3. Traitement fiscal	437
Sous-section 3. Indemnité/dommages et intérêts pour licenciement abusif (abus de droit)	437
§ 1 ^{er} . Notion	437
§ 2. Traitement de sécurité sociale	438
§ 3. Traitement fiscal	439

Sous-section 4. Dommages et intérêts pour résolution judiciaire du contrat de travail	440
§ 1 ^{er} . Notion	440
§ 2. Traitement de sécurité sociale	441
§ 3. Traitement fiscal	441
Sous-section 5. Indemnité de stabilité (ou de sécurité) d'emploi	442
§ 1 ^{er} . Notion	442
§ 2. Traitement de sécurité sociale	443
§ 3. Traitement fiscal	444
Sous-section 6. Indemnité de protection du délégué du personnel (ou candidat) au conseil d'entreprise ou au comité de prévention et protection au travail	445
§ 1 ^{er} . Notion	445
§ 2. Traitement de sécurité sociale	447
§ 3. Traitement fiscal	447
Sous-section 7. Indemnité de protection des délégués syndicaux	447
§ 1 ^{er} . Notion	447
§ 2. Traitement de sécurité sociale	448
§ 3. Traitement fiscal	449
Sous-section 8. Indemnité de protection du conseiller en prévention	449
§ 1 ^{er} . Notion	449
§ 2. Traitement de sécurité sociale	450
§ 3. Traitement fiscal	450
Sous-section 9. Indemnité de protection grossesse et allaitement	451
§ 1 ^{er} . Notion	451
§ 2. Traitement de sécurité sociale	452
§ 3. Traitement fiscal	452
Sous-section 10. Indemnité de protection en cas de dépôt de plainte pour discrimination ou de licenciement discriminatoire	452
§ 1 ^{er} . Notion	452
§ 2. Traitement de sécurité sociale	454
§ 3. Traitement fiscal	454
Sous-section 11. Indemnité de protection en cas de dépôt de plainte pour harcèlement	455
§ 1 ^{er} . Notion	455
§ 2. Traitement de sécurité sociale	456
§ 3. Traitement fiscal	457
Sous-section 12. Indemnité de protection crédit-temps et congés thématiques	457
§ 1 ^{er} . Notion	457
§ 2. Traitement de sécurité sociale	458

§ 3. Traitement fiscal	458
Sous-section 13. Autres indemnités de protection	459
§ 1 ^{er} . Notion	459
§ 2. Traitement de sécurité sociale	460
§ 3. Traitement fiscal	460
Section 4. Tableau récapitulatif	460
Les indemnités propres aux travailleurs expatriés et aux travailleurs mobiles	463
ASMAA CHERRAK	
Introduction	463
Section 1. Dépenses propres à l'employeur	463
Sous-section 1. Généralités	463
Sous-section 2. Traitement social	464
Sous-section 3. Traitement fiscal	466
Sous-section 4. Obligation administrative	467
Section 2. Le régime des expatriés	467
Sous-section 1. Contexte	467
Sous-section 2. Critères d'obtention du régime	468
Sous-section 3. Formalités administratives	469
Sous-section 4. Détermination des rémunérations imposables	469
Sous-section 5. Les indemnités propres aux expatriés	470
§ 1 ^{er} . Les dépenses non répétitives	471
§ 2. Les dépenses répétitives	471
A. Coût de la vie (<i>Cost of Living Allowance</i> , dit COLA)	471
B. Coût du logement (<i>Cost of Housing Allowance</i> , dit COHA)	472
C. L'égalisation fiscale (<i>Tax equalization</i>)	473
D. Frais de voyage annuel vers le pays d'origine du cadre (<i>Home leave</i>)	474
E. Les frais de scolarité	474
§ 3. Plafond applicable	475
Sous-section 6. Détail des indemnités propres à l'employeur limitées	476
ANTHEMIS	565

Sous-section 7. Autres considérations	477
§ 1 ^{er} . Frais propres à l'employeur liés au télétravail	477
§ 2. Exemption supplémentaire des cotisations de sécurité sociale belge	477
Sous-section 8. Illustration de l'avantage lié à l'application du régime spécial d'imposition	478
Sous-section 9. Obligation administrative	479
Section 3. Travailleurs mobiles	479
1.1.1 <i>Salary split</i> ou « rémunération fractionnée »	479
Sous-section 2. Travailleurs frontaliers	481
§ 1 ^{er} . Notions générales	481
§ 2. Régimes frontaliers spécifiques	483
A. Régime fiscal des frontaliers français	483
B. Régime frontalier belgo-néerlandais et belgo-allemand	484
C. Frontaliers luxembourgeois	484
D. Autres considérations	485
Sous-section 3. Indemnités forfaitaires octroyées pour des voyages d'affaires	486
§ 1 ^{er} . Indemnité pour déplacements de service en Belgique	487
A. Changement des règles depuis septembre 2017	487
B. Indemnité forfaitaire journalière pour frais de séjour (repas)	488
C. Indemnité forfaitaire mensuelle	488
D. Indemnité forfaitaire journalière complémentaire pour frais de séjour (frais de logement)	488
E. Traitement social	489
§ 2. Indemnité pour déplacements de service à l'étranger	489
A. Indemnité pour les déplacements de longue durée	490
B. Données chiffrées	491
C. Obligation administrative	492
Sous-section 4. Indemnité de logement	492
§ 1 ^{er} . Mise à disposition d'un logement à titre gratuit	492
§ 2. Allocation pour frais de logement	493
Sous-section 5. Autres considérations	493

Assurer l'attractivité d'une entreprise autrement que par la rémunération	495
SARAH GHISLAIN	
Introduction	495
Section 1. Considérations préliminaires concernant la notion du temps de travail	496
Section 2. Volet « temps de travail »	501
Sous-section 1. Droit à la déconnexion	502
§ 1 ^{er} . Qu'est-ce qui est prévu en droit belge ?	502
§ 2. Qu'en est-il au niveau européen ?	505
Sous-section 2. Horaires flottants	507
Sous-section 3. Octroi de jours de congé extralégaux rémunérés	510
§ 1 ^{er} . Dispositif légal ?	510
§ 2. La mise en place par l'employeur de jours de congé extralégaux limités ou illimités	512
§ 3. Le système de l'épargne-carrière	516
Section 3. Volet « stabilité/sécurité d'emploi »	518
Sous-section 1. La clause d'écolage	518
Sous-section 2. La clause de stabilité d'emploi	519
Sous-section 3. La clause sur préavis	520
Section 4. Volet « lieu de travail »	522
Sous-section 1. En ce qui concerne le lieu de travail habituel	522
§ 1 ^{er} . Crèche d'entreprise ou intervention dans les frais de crèche	522
§ 2. Animaux au travail	523
§ 3. Sport au travail	524
Sous-section 2. En dehors du lieu de travail habituel : place au télétravail	525
§ 1 ^{er} . Le télétravail structurel et le télétravail occasionnel	526
§ 2. Quelques points d'attention	535
A. Le télétravail depuis l'étranger ?	535
B. Les dérives du télétravail	535
Conclusion	537
Conclusions	539
ANTHEMIS	567